

■ **Stéphane Berclaz, entreprise de carrelage sàrl**, à Randogne, CH-626.4.011.025-9, Société à responsabilité limitée (FOSC no 103 du 31.05.2007, p. 16, publ. 3954138). Modification des statuts: 22.06.2009. Nouveau but: La société a pour but l'exploitation d'une entreprise générale de carrelage; d'effectuer toutes activités de carrelage, de rendre tous services en rapport avec l'activité (cf. statuts pour but complet). Obligations de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Nouvel organe de publication: FOSC. Nouvelles communications: Communication aux associés: par écrit ou par courriel. [biffé: Capital social entièrement libéré]. Inscription ou modification de personne: Berclaz, Stéphane, de Randogne, à Loc (Randogne), associé et gérant, avec signature individuelle, pour 19 parts sociales de CHF 1'000.– [précédemment: pour une part sociale de CHF 19'000.–]. Selon déclaration du gérant du 22.06.2009, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte [Adaptation au nouveau droit de la Sàrl].

Registre journalier no 1813 du 17.07.2009

(05155594 / CH-626.4.011.025-9)